

## COMITE HYGIENE ET SECURITE 24 AVRIL 2012

### ORDRE DU JOUR :

- *Présentation du Plan pluriannuel de Santé et Sécurité au Travail 2012-2014 et de la note d'orientation année 2012,*
- *Examen des cahiers Hygiène et Sécurité ainsi que des rapports de visite de site de l'Inspectrice Santé et sécurité au Travail et des comptes-rendus des exercices d'évacuation incendie,*
- *Présentation pour avis du DUERP actualisé et du Plan Annuel de Prévention 2012,*
- *Bilan des dépenses 2011 et proposition de budget pour 2012.*

Le Comité d'Hygiène et Sécurité du Finistère s'est tenu le 24 avril 2012 dans les locaux du centre des finances publiques de Châteaulin sous la présidence de Mme PY, DDFIP du Finistère. Il faisait suite à celui du 26 mars 2012 dont une partie de l'ordre du jour avait été reportée.

### Présentation du plan pluriannuel de santé et de sécurité au travail et de la note d'orientation 2011 :

**Le plan pluriannuel** détermine les perspectives et le cadre d'action des ministères économiques et financiers en matière de santé, sécurité et conditions de vie au travail pour les trois prochaines années.

Il décline au plan ministériel l'accord de novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique qui préconise que les actions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail « *doivent à la fois mieux adapter le travail à la personne humaine, pour favoriser le bien-être de chacun tout au long de sa vie professionnelle et contribuer ainsi à renforcer l'efficacité et la production de services, au bénéfice des usagers et des citoyens* »

**A noter que FO et les autres fédérations n'ont pas signé ce texte devenu définitif début mars 2012 sous la seule signature du Secrétaire Général. En effet ce plan n'aborde à aucun moment la question centrale des suppressions d'emplois comme élément à prendre en compte dans la dégradation des conditions de travail.**

**La note d'orientation** accompagne la mise en place des nouveaux CHS-CT en explicitant leur cadre général d'intervention, leur champ de compétences et le rôle des différents acteurs et en donnant aux Présidents des CHS-CT les consignes utiles à une mise en place efficace. La note détermine les axes prioritaires d'intervention des CHS-CT :

- le développement de la connaissance des risques ;
- la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) et des troubles musculosquelettiques (TMS) ;
- la prévention de l'exposition aux substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) et à des contraintes de pénibilité particulières ;
- l'amélioration continue de l'existant.

### Examen des cahiers Hygiène et Sécurité ainsi que des rapports de visites de sites de l'Inspectrice Santé et sécurité au Travail et des comptes-rendus des exercices d'évacuation incendie :

L'examen des cahiers CHS est obligatoire lors de la réunion de chaque comité. Les rapports de visites n'ont pas été examinés dès lors que l'Administration n'avait pas joint les réponses qu'elle avait apportées aux observations de l'ISST.

Nous avons demandé un état des lieux des sites devant faire l'objet d'exercices incendie afin de s'assurer que les règles sont, en la matière, respectées.

## **Présentation pour avis du DUERP actualisé et du Plan Annuel de Prévention 2012 :**

Le DUERP recense les risques auxquels sont exposés les agents dans le cadre de leur activité professionnelle. Le PAP (plan annuel de prévention) élaboré par l'Administration doit remédier aux risques identifiés, en déterminant des actions prioritaires, il engage également la responsabilité du Directeur départemental.

## **Bilan des dépenses 2011 et proposition de budget pour 2012 :**

Après avoir présenté l'exécution des dépenses 2011, le CHS-CT a discuté des dépenses à réaliser en 2012. **Le montant du budget s'élève à 163 599 €** après déduction de la réserve de 6% constituée au niveau national et d'une réserve républicaine de 20% constituée en raison des élections présidentielles puis législatives.

**Les dépenses proposées par l'Administration s'élevaient à 216 849,84 €.** Nous avons dû faire des choix afin que les crédits du CHS-CT soient utilisés conformément au plan pluriannuel et à la note d'orientation.

Ainsi, les représentants des personnels se sont opposés au financement de l'élève handicapé/PMR au CFP de Quimper car l'Etat a l'obligation légale de mettre les bâtiments publics aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées au plus tard en 2015. Manifestement, la direction avait déjà demandé les crédits utiles à la DG, donc l'élève sera financé dans le cadre de l'extension.

Toutes les OS se sont également opposées au financement des stores aux CFP de Brest, de Quimper, de Carhaix et de Landivisiau car il s'agit d'un équipement de base indispensable à un usage normal d'un immeuble que les crédits d'impulsion du CHS-CT n'ont pas à financer.

Enfin, les OS ont également refusé de financer les vérifications électriques qui, conformément aux règles budgétaires doivent être payées par la Dotation globale de fonctionnement.

Pour **FO DGFIP**, au delà des proclamations de principe, l'Administration n'entend pas développer une culture de la santé et de la sécurité au travail, seul moyen de rendre chacun des agents acteur de sa santé et de sa sécurité et de privilégier le préventif sur le curatif.

Au-delà du refus de l'Administration de considérer que les suppressions de postes sont le premier facteur de risques professionnels tant au titre des Risques Psychosociaux que des Troubles Musculo squelettiques, l'Administration reste excessivement frileuse, pour qui prétend se saisir du problème de l'amélioration des conditions de travail.

Les formations à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail qui seront proposées à l'ensemble des agents, seront animées par des personnels de la DGFIP qui ne sont pas des professionnels. Sans faire injure à leur qualité pédagogique et à leur motivation, **FO-DGFIP** considère que ce type de formation doit être animé par des acteurs préventifs que sont les médecins de prévention, les inspecteurs hygiène et sécurité, qui disposent d'une compétence reconnue et validée par des diplômes.

A la question de **FO DGFIP**, la présidente du CHS a répondu que la Sécurité, la Santé au Travail et Conditions de Travail ne sont pas évoquées avec les chefs de service lors du dialogue de gestion, mais elle estime que ces derniers ne manquent pas de faire remonter les problèmes...

Là encore, pour ancrer la prévention dans la pratique managériale, il est indispensable de sensibiliser les chefs de service de proximité qui sont au contact directs des agents au quotidien. Nous avons compris qu'à défaut d'indicateurs et de grille de questions préétablies, le point ne trouve pas à s'insérer dans l'analyse de la performance des services.

Sur le DUERP et le plan de prévention, **FO DGFIP** a rappelé à la Présidente du CHS-CT que tous les agents doivent être associés à leur élaboration dans le cadre d'une démarche participative. Elle s'est engagée à rappeler le principe aux chefs de service locaux mais sans grande conviction : il a semblé tous au long des débats que la présidente du CHS, qui est aussi la directrice, ne soit pas en mesure d'exercer son pouvoir hiérarchique dès lors qu'il s'agit de la Santé et de la Sécurité au travail et des Conditions de Travail.

Sur le PAP, nous avons rappelé à l'Administration que le budget du CHS-CT n'a pas vocation à le financer. La Présidente n'a pas caché qu'en raison de la diminution très forte de la DGF, elle frappe à toutes les portes pour obtenir des crédits et tant pis si les règles d'affectation budgétaire ne sont pas toujours respectées..

Sur le budget 2012, **FO DGFIP** a condamné la mise en réserve de 26% des crédits ce qui constitue une remise en cause des engagements ministériels avec toutes les incertitudes que comporte le déblocage des réserves à la rentrée. **FO DGFIP** a également rappelé que les crédits devaient être utilisés pour impulser des actions nouvelles (exemplarité) et améliorer les conditions de travail des agents lorsque l'Administration n'est pas, par son inaction à l'origine de leur dégradation (par exemple : absence de nettoyage des moquettes, stores non financés lors de l'élaboration des budgets de construction ou de rénovation lourde, etc..).

Même s'il n'est pas discutable que ce type de matériel ou de travaux soit nécessaire pour améliorer les conditions de travail des agents, la dépense en incombe à l'Administration qui ne peut faire porter aux autres acteurs de la SSTCT le poids de son impéritie et de son imprévoyance.

Elle doit assumer la responsabilité qui est la sienne en matière de prévention et de réparation des risques.

Nous avons proposé d'affecter des crédits sur une étude ergonomique de l'accueil de Brest dont l'utilité a été révélée par celles menées sur les SIE de Brest-Rade et Brest-Ponant.

Une telle étude serait de notre point de vue particulièrement adapté compte tenu du volume de contribuables reçus dans l'année dans le plus grand CFP du Finistère.

Malheureusement les crédits restant ne permettront pas de financer la dépense. De plus et comme pour indiquer qu'il était urgent d'attendre, la présidente du CHS, Directrice départementale, nous a informé que la fusion des SIP/ CDIF sera relancée en fin d'année ce qui modifiera les conditions d'organisation de l'accueil...

**FO-DGFIP** a obtenu que le CHS-CT puisse engager un programme de visites dans les différents sites de sa compétence et ce, malgré les réticences de Mme PY qui ne comprend pas l'utilité de ces déplacements qui, selon elle, feraient double emploi avec les visites de l'ACMO, du médecin de prévention et de l'ISST. Or, ces visites sont un moyen, pour les membres du CHS, de connaître les implantations, de voir les conditions de travail des agents et de comprendre les risques et les difficultés auxquels ils peuvent être soumis dans l'exercice de leurs fonctions quelle qu'en soit l'origine (matériel, psychologique, organisationnelle, suppression d'effectifs). Ses visites permettront au CHS de définir plus finement des interventions en faveur de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des agents et de jouer un rôle d'alerte.

Le CHS-CT se rendra prochainement à la **Trésorerie du CHU de BREST**. Afin de tenir compte de la campagne l'impôt sur le revenu, les visites sur d'autres sites seront fixées ultérieurement.

**La délégation FO DGFIP en CHS-CT : Murielle MORICCI (DDFIP Quimper) ; Michelle GALLY (Trésorerie Brest Municipale) ; Didier KERDONCUFF (SIE Châteaulin) ; Patrick VELIN, expert (SIP Quimper Est).**

**N'HESITEZ PAS A CONTACTER VOS REPRESENTANTS  
FO DGFIP ET A LEUR TRANSMETTRE VOS REMARQUES  
ET PROBLEMES AFIN QU'ILS PUISSENT AU MIEUX  
DEFENDRE VOS CONDITIONS DE TRAVAIL.**



**BULLETIN d'ADHESION**

NOM : ..... Prénom : .....

Grade : ..... Indice ..... Quotité travail .....

Affectation : .....

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section du Finistère.**

Fait à ..... le .....